|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/955** | Le 18 septembre 2020 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT** |
|  |
| Objet: | **Caractéristiques techniques, paramètres d'exploitation et critères de protection à utiliser pour les études de partage et de compatibilité demandées en vue de la CMR-23** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Je tiens à rappeler aux administrations les mesures à prendre pour faciliter les travaux menés au titre des points de l'ordre du jour de la CMR-23 traitant des études de partage et de compatibilité.

À cet égard, certains groupes de travail responsables de points de l'ordre du jour de la CMR-23 ont déjà envoyé des notes de liaison aux groupes de travail contributeurs pour leur demander les caractéristiques techniques, les paramètres d'exploitation et les critères de protection applicables aux services sur lesquels ils travaillent.

# 2 Contributions

Lors de la dernière réunion de la Commission d'études 5, il m'a été demandé d'envoyer la présente Circulaire administrative afin d'encourager les administrations à fournir elles aussi des contributions sur les caractéristiques techniques, les paramètres d'exploitation et les critères de protection applicables aux services, s'il y a lieu, afin d'appuyer les travaux relatifs aux points pertinents de l'ordre du jour de la CMR-23.

Les administrations sont donc encouragées à fournir les informations susmentionnées aux groupes de travail contributeurs chargés des services susmentionnés.

Les points de l'ordre du jour de la CMR-23, avec les groupes de travail responsables et contributeurs correspondants, peuvent être consultés dans l’[Annexe 7 de la Circulaire administrative CA/251](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0251).

Le calendrier des réunions de l'UIT-R est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/events/Pages/Calendar-Events.aspx?sector=ITU-R>.

Je saisis cette occasion pour continuer à encourager les membres à participer aux activités des groupes de travail par correspondance et des groupes du Rapporteur créés afin d'accélérer et de faciliter les études à mener au titre des points de l'ordre du jour de la CMR-23, ainsi qu'aux activités des groupes de travail responsables et contributeurs, afin que les documents attendus soient élaborés dans les délais. Des informations sur les groupes de travail par correspondance et les groupes du Rapporteur créés à ce jour sont disponibles dans les rapports des présidents des groupes de travail de l'UIT-R ayant créé ces groupes.

Je vous remercie par avance pour votre soutien et vos contributions.

Mario Maniewicz
Directeur